



# Villages Anciens - Villages d'Avenir

Mars 2010

## Editorial

### Sommaire :

#### Pages 1 à 4

- Editorial
- Les stages 2010
- Attention, Patrimoine en danger
- Nos activités en 2009
- Sur votre agenda 2010
- Agriculture et paysages
- Où en est l'éolien dans notre région ?
- Bientôt un site internet

#### Pages 5 et 6

- Le parc national
- Visite d'une maison en « Eco-construction »
- Quelques nouvelles
- Nouvel organigramme à la préfecture
- Sur votre agenda

#### Supplément

- Assises des territoires ruraux

Chers amis adhérents,

Depuis les lois de décentralisation, de nombreuses responsabilités ont été transférées aux collectivités locales ; ainsi, les décisions sont prises au plus près des citoyens. Sur le plan des principes, c'est une excellente chose. Cependant, pour pouvoir prendre de bonnes décisions en matière de permis de construire et d'aménagements, il faudrait que les responsables des collectivités locales aient reçu la formation nécessaire et qu'ils puissent s'appuyer sur des services compétents. Ce n'est pas le cas dans les petites communes ni même dans les communautés de communes. Les maires se trouvent ainsi dans la situation inconfortable d'avoir à prendre des décisions sans disposer de l'expertise nécessaire; un certain nombre

d'entre eux déplorent eux-mêmes cet état de choses.

A la suite des Assises des territoires ruraux en Côte d'Or, qui se sont tenues fin novembre, nous avons, sur invitation du Préfet, élaboré une contribution sur ces thèmes; nous y préconisons des mesures concrètes à prendre aux différents niveaux administratifs. Ce texte (que vous trouverez en annexe de ce bulletin), nous l'avons envoyé au Préfet ainsi qu'aux présidents du Conseil Régional, du Conseil Général, aux autres députés et sénateurs de notre département, au président de la Communauté de Communes du Châtillonnais et au directeur du CAUE. Il a suscité de l'intérêt, manifesté par les députés A.Suguenot, R.Delatte, F.Sauvadet, le sénateur A.Houppert en rapport avec leurs travaux parlementaires;

par le président de l'Association des maires, F.Rebsamen et le directeur du CAUE, F.Carli, l'un et l'autre menant déjà des actions de sensibilisation et d'appui auprès des maires.

Devant la situation actuelle, il faut nous mettre à la place de nos élus et de leurs difficultés. Il nous appartient, à nous adhérents à notre association, d'être très proches de nos maires, de nous tenir au courant, de nous tenir en amont, des projets envisagés et de donner notre avis en temps utile.

L'hebdomadaire Télérama titrait récemment « Halte à la France moche ! Comment la France est devenue moche ». Mobilisons nous pour que notre Haute Bourgogne, qui n'est pas encore trop abîmée, ne devienne pas moche !

Bien à vous.

**Yves Simon**

## Les stages 2010

1) **Joint de façade** encadré par S. Laporte, les 29 et 30 mai

2) **Initiation à la couleur** encadré par F. Chaptinel, le dimanche 6 juin

3) **Approfondissement de la couleur** encadré par F. Chaptinel, le dimanche 5 septembre

4) **réalisation d'une voûte dans une cave** encadré par B. Maingard, le samedi 12 juin

5) **Toiture sur appentis** encadré par P. Bernardis, les 4 et 5 septembre

6) **Badigeon à la chaux** encadré par N. Pautre et F. Stoulig, les 12 et 13 juin

7) **Couverture en lave d'un muret** encadré par F. Scandola, date à préciser

8) **Haie et clôture végétale** encadré par Y. Allain, le 23 octobre

9) **Restauration de murets en pierre sèche** les 31 juillet et 1er août

Rédacteurs :  
Yves Simon  
Fabienne Chaptinel  
maquette : J.M. Lagadec



## ATTENTION, patrimoine en danger !



### Attention aux nouveaux remembrements

Une nouvelle vague de remembrements est en cours en Haute Bourgogne; la disparition des petits agriculteurs et la mécanisation conduisent à regrouper les parcelles et à leur donner une forme géométrique. L'ennui est que bosquets et haies continuent à régresser en plaine.

Des chemins mal positionnés sont réalisés. A Larrey par exemple un chemin de contournement du village, trop proche du chemin de ronde, va nuire aux arbres centenaires existants. Nos remarques à l'enquête publique, puis à la commission départementale, n'ont pas été prises en considération : « cela impliquerait des modifications lourdes du projet ; c'est trop tard ».

Il est donc bien clair que donner son avis au moment de l'enquête publique, c'est trop tard ; il faut être très vigilant et intervenir très tôt. Nous vous recommandons de vous tenir au courant des projets de remembrement dans votre commune et, si nécessaire, d'intervenir déjà au moment de la première enquête publique (au début de l'opération) après avoir consulté l'étude d'impact ; d'intervenir ensuite en cours d'opération auprès des élus, voire des Personnes Qualifiées pour la Protection de la Nature, désignées par le Conseil général conformément à la loi pour accompagner le maître d'œuvre. Ceci afin d'éviter des créations de chemins le long des routes et pour obtenir des replantations de haies le long des fossés et des chemins, voire entre parcelles.

Une nouvelle opération de remembrement peut être l'occasion, pour un village, de réaliser un PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou, au moins, une carte communale qui définira les zones constructibles afin de mieux positionner les constructions futures.

### Attention à la sauvegarde du bâti de caractère

Des bâtiments anciens, qui ne sont plus utilisés, sont souvent promis à la démolition. Or, satisfaire un besoin d'aujourd'hui dans un bâtiment d'hier est le plus souvent possible. C'est ainsi qu'à Troyes, dans les années 1970, un quartier du 15<sup>ème</sup> siècle a été rasé mais, depuis, on a pris conscience de cette erreur; aussi, un quartier du 16<sup>ème</sup> siècle a été restauré et est devenu très attractif pour les touristes.

Dans cet ordre d'idées, nous sommes intervenus, ainsi que d'autres associations, pour la sauvegarde d'un hôtel du 18<sup>ème</sup> à Châtillon, l'hôtel Jully.

### Attention au positionnement de nouvelles zones d'activité

En France nous avons pris la très mauvaise habitude d'implanter les zones commerciales le long des voies d'accès aux agglomérations. Quand, en vacances, vous pensez aller visiter une ville au patrimoine architectural, historique et culturel intéressant, on vous fait d'abord passer, à l'entrée de la ville, par une zone commerciale. Si vous n'êtes pas agressé par la laideur des bâtisses, vous

l'êtes par les panneaux et oriflammes publicitaires, ainsi que les ronds-points.

Bien que cette atteinte à l'esthétique et à l'attractivité de la ville soit maintenant connue, la génération des zones d'activité en entrée de ville continue : voyez la nouvelle zone à l'entrée de Tonnerre, celles envisagées à l'entrée de Montbard et à l'entrée de Fain lès Montbard. Certes notre région est jusqu'à présent moins abîmée que d'autres, certes la législation impose un espace de 75 m entre les bâtiments et une voie à grande circulation, mais elle n'est pas toujours respectée et le principe même du positionnement de ces zones en entrée de ville est mauvais. Dans notre contribution aux assises des territoires ruraux (voir feuille séparée), nous dénonçons ces dérives.

Dans le Châtillonnais, la Communauté de Communes envisage de créer une zone d'activités à Echalot et de développer celle de Baigneux les Juifs. Nous avons attiré l'attention du maire de Baigneux sur ce problème d'esthétique ; il nous a assuré que l'agrandissement de la zone se ferait derrière la zone existante et ne serait donc pas visible de la route. Il faudra veiller à celle d'Echalot.

### Attention aux nouveaux lotissements

Dans un lotissement le nouvel occupant doit se sentir bien ; le projet urbanistique doit faciliter son intégration à la société qui l'entoure ; ses enfants doivent pouvoir s'y ébattre avec leurs voisins ; bref, l'intégration sociale doit être recherchée.



La future zone construite ne doit pas déparer le village ou le bourg auprès duquel elle sera réalisée ; au contraire elle doit pouvoir s’y insérer harmonieusement. L’intégration architecturale et paysagère doit donc être recherchée également.

Pour que le lotissement soit réussi les trois aspects ci-dessus doivent être étudiés, c’est à dire que la conception doit faire appel à ces trois compétences.

Si un lotissement est envisagé dans votre commune, nous vous recommandons de conseiller à vos élus de faire appel au CAUE, qui dispose d’une équipe pluridisciplinaire pouvant conseiller la commune sur le choix du terrain et réaliser le cahier des charges de l’étude du lotissement. ...

## Et le petit patrimoine non protégé ?

Lavoirs, fontaines, chapelles, glacières, cabanes de cantonniers, fours banaux, ponts en pierre... tout ce petit patrimoine public peut être restauré à moindres frais en faisant appel à une société d’insertion et au Conseil Général ; ce dernier prend alors en charge les

frais de personnel, la commune supportant seulement le coût des matériaux.

Si la commune ne peut pas apporter la totalité du financement, vous pouvez l’aider en rassemblant des fonds à la faveur d’une manifestation festive ou en collectant directement auprès de particuliers (qui obtiendront, par la Fondation du patrimoine, la possibilité de défiscalisation). Des entreprises peuvent aussi participer au titre du mécénat. La Fondation abondera dans une certaine mesure les fonds collectés.

Si la commune ne souhaitait pas entreprendre les travaux elle-même, elle pourrait en déléguer la maîtrise d’ouvrage à une association que vous pouvez créer. Celle-ci devrait réunir les fonds nécessaires et ouvrir un compte à la Fondation du Patrimoine afin d’obtenir un abondement de celle-ci et le label nécessaire à la défiscalisation.

## Et le patrimoine funéraire ?

Dans un certain nombre de villages la place commence à manquer au cimetière, ce qui pose problème aux municipalités. On constate que des sociétés

privées se sont lancées dans l’activité du déménagement de cimetières ; elles proposent aux communes de les décharger de ce problème. Si la commune n’y prend pas garde, la société entreprend l’opération sans trop se soucier du respect des familles ni de l’intérêt architectural et historique que présentent un certain nombre de monuments. Les familles sont prévenues par une affiche déposée sur la tombe jugée abandonnée. C’est ainsi que des personnes ne retrouvent plus, quand elles rentrent au pays, les tombes de leur famille.

Nous avons été alertés, par l’Association de sauvegarde du patrimoine funéraire, d’un projet de ce type à Baigneux les Juifs. Après avoir constaté qu’un nombre important de monuments, intéressants et encore en état satisfaisant, étaient concernés, nous avons demandé au maire de bien vouloir veiller à maintenir, dans toute la mesure du possible, le maximum de ces monuments. Nous craignons toutefois d’avoir été prévenus trop tard.

**Yves Simon**



## Nos activités en 2009

Nous avons poursuivi nos actions habituelles : aide au choix de couleurs, par Fabienne Chaptinel; conseils en matière de travaux; stages d’initiation aux savoir-faire traditionnels encadrés par des artisans spécialisés; tenue de stands dans des manifestations.

L’éolien a impliqué de notre part une forte participation : participation au comité de pilotage de l’étude de la Communauté de communes du Châtillonnais (Daniel Bourgeois, Yves Simon); analyse paysagère des

sites éoliens envisagés (Sylvie Esmiol); interventions lors des réunions publiques; avis lors des enquêtes publiques à Balot et Savoisy.

Nous nous sommes mobilisés aussi pour le Parc National : interventions publiques, participation à la création de l’association « Oui au Parc »; motion de soutien envoyée à la Sous-préfète de la part de notre Assemblée Générale du 19 avril 2009; élaboration d’idées de projets, sur suggestion de la Sous-préfète, pour étoffer son dossier

de candidature du Châtillonnais.

Participation à des colloques : utilisation de la chaux dans l’amélioration du bilan thermique du bâti ancien (Alain Vignet); agriculture et paysages (Yves Simon).

Poursuite de nos contacts relatifs aux paysages, aux aménagements fonciers, à la procédure des permis de construire. Elaboration d’une contribution aux Assises des territoires ruraux (voir le supplément ci-joint)

## Agriculture et Paysages...



C'était l'objet d'un colloque organisé en mai 2009 par la Fédération Nationale des CAUE avec l'appui du ministère de l'agriculture.

Yves Simon y a participé. Voici les principaux constats et idées-forces qui s'en dégagent :

- **alerte aux étalements urbains et routiers** : au cours des dix dernières années, 70.000 hectares de terres arables ont disparu chaque année, soit en dix ans la superficie d'un département. Bien que cette dérive soit très préoccupante, le Grenelle de l'environnement est muet sur le sujet.

ronnement est muet sur le sujet.

Pour éviter l'étalement urbain l'Allemagne s'est dotée d'une législation efficace; d'autre part, dans ce pays, les communes se sont regroupées : leur nombre est passé de 34.000 à 9.000; ces communes regroupées peuvent se doter alors d'un service d'urbanisme.

### - Le paysage, marque identitaire :

L'Irlande utilise ses paysages comme argument de marketing pour vendre ses produits alimentaires à l'exportation.

L'association italienne des « Villes du vin » a établi une charte, qui est très voisine d'un PLU.

En France, à la suite de la loi de 2006 sur les orientations agricoles, environnement et paysages ont été de plus en plus pris en

compte dans les zones AOC : dans les appellations viticoles de Saint Joseph et de Banyuls comme dans l'appellation du fromage de Comté, les murets en pierre sèche des terrasses sont valorisés pour souligner la typicité des produits.

La charte de Fontevraud va même plus loin : initiée dans le vignoble du Val de Loire et signée maintenant par plusieurs vignobles en Europe, elle est un engagement d'excellence de protection, gestion et aménagement des paysages de ces territoires dans le respect de leurs valeurs naturelles et culturelles.

Il est clair que l'identité et l'origine des produits deviennent de plus en plus une préoccupation de la société. Patrimoine et paysage sont étroitement associés à cette identité.

## Où en est l'éolien dans notre région ?

Pendant l'enquête publique nous avons étudié en détail, sous les aspects qui sont de notre compétence à savoir les aspects patrimonial et paysager, les dossiers de projets éoliens à Balot et Savoisy. Nous avons constaté une très mauvaise compatibilité des parcs éoliens envisagés avec les sites sur lesquels ils étaient prévus. Aussi, avons nous remis

à la commission d'enquête un avis très circonstancié, qui concluait négativement.

Une enquête publique a eu lieu en janvier également, relative à un projet sur la commune de Dancevoir, en Haute-Marne. Nous n'avons pas eu le temps d'étudier ce dossier suffisamment pour émettre un avis.

Nous sommes informés qu'autour de Tonnerre une zone de développement éolien est prévue sur la zone de Sennevoy, Gland, Collan, Pimelles, Mélisey, Molosmes, Vesannes, Serrigny et que des projets sont au stade de permis de construire sur les communes de Sarry, Châtel Gérard et Moulins en Tonnerrois (proches de Noyers).

## Bientôt un site internet

Pour la lisibilité de notre association, un site internet devenait de plus en plus nécessaire. Jean-Marie Lagadec, adhérent qui tra-

vaille de très près avec notre conseil d'administration, est en train de le bâtir; c'est une tâche importante et très technique.

Fabienne Chaptinel en a défini les couleurs. Merci à tous les deux pour ce travail. Le site ouvrira au printemps.

*Villages anciens - Villages d'Avenir*

*Adresse postale : 7, Grand Rue - 21330 - Larrey / tél.: 03.80.91.48.29*

*Courriel : villages-davenir@club-internet.fr*